

sommaire

ÉDITO



Émilie CLER
Rédactrice
en chef de
Biologiste infos

Un projet de loi controversé

A l'heure où nous bouclons ce numéro, le rapport de l'Inspection générale des finances sur les 37 professions réglementées vient d'être mis en ligne. Selon ce rapport, ces professions ont été sélectionnées « sur la base de leurs poids dans l'économie, de leur rentabilité et parce qu'elles font l'objet d'au moins deux réglementations spécifiques. » L'IGF précise qu'en 2010, elles représentaient « un chiffre d'affaires cumulé de 235,8 Md€ et [...] 6,4 % du PIB ».

Si le Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique affirme « qu'aucune profession réglementée ne sera remise en cause dans ses fondamentaux », le rapport affirme tout de même avoir analysé chacune de ces 37 professions sous l'angle économique (tâches et activités réservées, tarifs réglementés, exigences minimales de qualification, restrictions à la liberté d'installation et à l'accès au capital), et certifie que « dans une majorité des cas, il n'est pas contestable que les réglementations existantes contribuent à mettre en œuvre les objectifs d'intérêt général ». Mais l'Instance émet toutefois des réserves quant aux tarifs réglementés et propose le recours à l'Autorité de la Concurrence. Elle soulève le principe de la liberté d'investissement pour la plupart des professions. Ces options, poursuit-elle, pourraient générer à un horizon de cinq ans, « un surcroît d'activité d'au moins 0,5 point de PIB et plus de 120 000 emplois supplémentaires. »

Touchés par ce projet de loi « croissance et pouvoir d'achat », nombre de biologistes médicaux libéraux joueront l'action solidaire avec les autres professions libérales pour suivre la journée morte « Sans professions libérales » le 30 septembre prochain, lancée par l'UNAPL. Les syndicats s'inquiètent en effet « des intentions de dérégulation totale » annoncées dans ce texte pour les LBM. « Notre réaction est très violente car c'est une bombe à retardement pour notre profession, estime pour sa part, François Blanchecotte, président du SDB. Il faut dire que le rapport paraît bien surprenant pour toute la profession des biologistes qui a conclu cet année un accord avec le ministère de la Santé et avec l'Assurance-maladie, pour maîtriser les dépenses sur une période de trois ans, de 2014 à 2017. L'État souhaiterait-il maintenant revenir sur cet accord ? ■

6 ACTUS

L'épidémie du virus Ebola : faits et évolution probable
Professions réglementées : la CNPL interpelle le Premier Ministre
Marisol Touraine reconduite au Ministère de la Santé
Biomnis met à disposition le DPNI de la trisomie 21

17 DU CÔTÉ DES FOURNISSEURS

20 POINT DE VUE

De Miguel Sieler, directeur général de Neovacs

22 DOSSIER

À la découverte du microbiote intestinal

- Microbiote, obésité et pathologies associées
- Microbiote et maladies cardio-métaboliques
- Microbiote et autisme
- Microbiote et cancer



32 REPORTAGE

Biologie Sans Frontières et la transmission des compétences diagnostiques dans les pays en développement

34 ENQUÊTE

Accréditation : recherche des points critiques en microbiologie

40 MANAGEMENT

Mise en place et réglages des systèmes de gouvernance

44 LÉGISLATION

Vers davantage de simplifications juridiques ou vers une véritable révolution ?

46 FINANCES

Résultats 2013 : un bon cru pour les laboratoires de biologie médicale

49 INFORMATIQUE

Un outil informatique pour la gestion d'une plateforme délocalisée

52 REVUE DE PRESSE

Diagnostic de la tuberculose lors de la petite enfance
Des profils d'expression des gènes associés à un infarctus aigu du myocarde

54 RECHERCHE

La radio-immunothérapie ciblée : une nouvelle arme contre le cancer

56 MANIFESTATION

Corata Nancy : intérêt du dosage de l'AMH en endocrinologie

58 PETITES ANNONCES

PUBLIREPORTAGES

Forum hématologie annuel de Siemens, pages 30 et 31

Cytologie intégrée chez Sysmex : une paillasse hématologique optimisée, pages 38 et 39